A la Commission d'enquête Stavisky

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— M. Hennett a pu me dire les deux choses. Ce qui est sûr, c'est qu'il a déclaré être mieux documenté que moi Je ne peux pas préciser au mot près.

— A quoi attribuez-vous le défaut de mémoire de M Hennett ?

— Aujourd'hui, je trouve étrange son acharnement à mentir. Je pense qu'il avait un intérêt à le faire. Lequel ? J'ai subi dix-sept ans d'ostracisme à la Sûreté pour avoir refusé d'accepter certaines compromissions. Vous comprendrez mon état d'esprit. Je ne parle pas d'intérêt pécuniaire.

Qui a donné l'ordre de ne pas arrêter Stavisky ?

— Mais était-il chargé de ne pas s'en occuper ?

— Il ne voulait pas s'en occuper, c'est certain Tout le monde est édifié, à la Sûreté, sur la comédie qui s'est déroulée au sujet de Stavisky. Ou il avait un intérêt personnel que j'ignore, ou on lui avait interdit de s'en occuper. Je ne crois plus maintenant qu'il se soit agi d'une simple saute d'humeur.

— Précisez ce que vous entendez par comédie.

— Je sais, depuis vingt ans, ce qu'est une affaire judiciaire. Je n'ai jamais vu, dans un cas aussi clair, attendre trois semaines pour arrêter un homme comme Stavisky, qu'on pouvait arrêter dès la déclaration de Tissier, qui était son homme de paille.

— Ce n'est pas, dites-vous, la seule affaire Stavisky dont vous vous êtes occupé ?

— Non. Je me suis occupé de l'affaire des réformes frauduleuses : l'affaire Garfunkel, en 1915 et 1916. J'ai été sollicité alors de ne pas pousser mes recherches

— Par qui ?

— Par mes chefs de service d'alors Provençal, Guichard, Benoit, cheville ouvrière de l'affaire. Je subis les conséquences de mon refus depuis.

— Vous ne croyez donc pas à une simple négligence ?

— Non, car on ne peut être naïf quand on a vingt ans de Sûreté générale.

Comme on déclare au témoin qu'il n'est pas très bien noté à la Sûreté générale ce dernier réplique qu'on ne lui a jamais « pardonné de ne pas être rentré dans certaines combinaisons pas très propres, comme il y en a souvent à la Sûreté générale ».

Les amis de Stavisky à la Sûreté générale

L'on revient ensuite à Stavisky.

— Stavisky avait-il des amis ? des relations à la Sûreté ? Lesquels ?

— Certainement. On vous a cité les fonctionnaires en question et vous les avez même entendus : Bayard, Colombani, Hennett, Montabre. A la Sûreté les fonctionnaires les plus compromis sont ceux qui ont eu le plus de faveurs. Cela s'est toujours fait et se fera toujours.

Puis un commissaire souignant qu'il y a de graves inconvénients à jeter un discrédit général sur tout un corps de police, le témoin réplique qu'il y a beaucoup de braves gens et de gens braves. A la Sûreté générale, il y a aussi beaucoup de fripouilles.

Des commissaires demandent alors à l'inspecteur Simon de préciser les faits sur lesquels il se fonde. Ce dernier déclare que c'est une chose qui concerne, en fait, la structure de la Sûreté générale.

— Vous avez dit qu'on pourrait faire plus pour l'affaire Stavisky et que d'ailleurs, les errements suivis jusqu'ici par la Sûreté continueraient. Vous en portez vous-même la responsabilité si vous ne dites pas tout ce que vous pouvez et devez dire

— Tous les fonctionnaires de la Sûrete générale savent ce qu'il en est. Un enfant comprendrait que, depuis le début de décembre, l'affaire n'a pas été traitée normalement.

— Le dessaisissement de MM. Bony Ameline et Hennett vous a-t-il paru justifié et utile pour la recherche de la vérité ?

— Je n'ai pas d'opinion sur ce point Je trouve seulement anormal qu'on ses ai laisses s'occuper de l'affaire depuis le début.

Le témoin affirme ensuite que la première déposition de Tissier pouvait motiver l'arrestation de Stavisky, même sans mandat et que la police devait renseigner le juge de Bayonne sur l'activité de l'escroc. La police aurait pu, de même, selon le témoin, empêcher Stavisky de quitter Paris, car, dit-il, l'escroc ne se cachait pas.

Comme on demande à l'inspecteur d'expliquer les complaisances dont bénéficiait Serge Alexandre, le témoin déclare ignorer les raisons pour lesquelles « Stavisky était tabou ».

— Vous avez parlé de fonctionnaires de la Sûreté générale qui connaissaient Stavisky ?

— Ils le connaissaient en raison de leurs fonctions ou pour des motifs personnels. Ils m'ont dit qu'ils connaissaient Stavisky.

Compromissions politiques

Puis on en revient aux critiques formulées par le témoin contre les services de la Sûreté générale. Un commissaire demande alors à M. Simon, qui a parlé de l'affaire Garfunkel, si des personnalités politiques étaient mêlées à cette affaire.

— Oui

— Lesquelles ?

— Cela date de 18 ans.

— Vous devez dire ce que vous savez.

— Je ne citerai pas de noms, depuis dix-huit ans c'est oublié.

A la demande d'un commissaire, le président insiste pour que le témoin réponde à la question posée.

— Je ne puis répondre.

Le président demande, une fois de plus, au témoin le nom des personnalités politiques mêlées à l'affaire Garfunkel Mais le témoin déclare qu'en conscience il ne peut dire plus.

Comme un commissaire insiste, le témoin cite les noms du sénateur Grosjean qui, dit-il, a fait partir Garfunkel en Suisse ; du commissaire Benoit, du sénateur Gervais et de M. Dalbiez.

Puis le témoin, interrogé sur les relations politiques, administratives, judiciaires, industrielles de Stavisky, répond qu'il les ignore.

— Vous avez bien songé à traiter l'affaire Stavisky en flagrant délit ?

— Oui, vers la fin septembre ou le début d'octobre ; c'est dans les cafés louches des environs de la bourse que j'ai entendu parler de l'affaire.

— Les brigades mobiles étaient-elles au courant de l'affaire de Bayonne avant les aveux de Tissier ?

— A la première brigade, j'en ai parlé au mois d'octobre. A ce moment, il aurait dû y avoir un contrôle, puisqu'il s'agissait de 100 à 200 millions. Cela méritait une vérification.

— Je comprends l'étonnement des brigades devant l'inertie de la police.

— J'ai été très étonné qu'on ne cherche pas à contrôler les faits allégués

— Quelles personnalités de la direction de la Sûreté ont pu intervenir pour arrêter l'affaire ?

— Je l'ignore. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne sais pas s'il y a eu des ordres donnés.

L'AUDITION DU COMMISSAIRE PEUDEPIÈCE

Le commissaire Peudepiece, chargé par M. Hennett de rechercher les chèques est entendu ensuite Le témoin expose les résultats de ses investigations.

M. Georges MANDEL. — Ne vous êtes-vous pas occupé des talons de chèques ?

R. — Je m'en suis occupé quand la commission d'enquête a été constituée

LE PRÉSIDENT. — C'est en présence du bureau de la commission que l'ordre de recherches des talons a été donné à M. Peudepiece.

M. Georges MANDEL. — Ainsi il est publiquement constaté par les déclarations du témoin, qu'il a fallu la constitution de la commission d'enquête pour que l'on s'occupât des talons de chèques.

D. — M. Guichard a déclaré hier que c'était la Sûreté générale qui s'occupait de Romagnino et M. Hennett nous a dit que Romagnino avait été surveillé par la Sûreté générale jusqu'à son départ. Avez-vous continué cette surveillance ?

R. — On m'a passé l'affaire en vrac j'ignorais toute cette partie de l'affaire et mon travail consistait surtout à chercher les comptes en banque. En outre, mon personnel était dispersé et je n'avais pas d'instructions précises.

D. — Vous ne pouviez avoir moins de monde sous vos ordres que M Hennett Vos chefs ne vous ont-ils donné aucune instruction ?

R. — Aucune en ce qui concerne Romagnino

D. — Quand avez-vous appris que Romagnino était allé à Londres ?

R. — Je crois l'avoir appris par la presse.

D. — C'est donc la commission d'enquête qui vous a signalé la nécessité de rechercher les talons de chèques et c'est la presse qui vous a appris le voyage de Romagnino à Londres. Je n'insiste pas, il me suffit de prendre acte de pareilles déclarations.

Etrange interdiction

Le témoin précise que si la réquisition prise par M Bonny est du 29 décembre, il n'est vraiment entré en activité que le 10 janvier. Au début, il était tenu à l'écart. C'est seulement le 11, que M. Hennett lui a remis en vrac les documents émanant des banques. C'est au fur et à mesure qu'il était saisi de commissions rogatoires que le témoin s'est occupé des comptes des diverses personnes compromises.

M. BLAISOT. — A quel moment avez-vous demandé des instructions pour bloquer les comptes de Dubarry ?

R. — Dans le courant de février, mon directeur m'avait interdit d'entendre les témoins importants. Par la suite on m'interdit d'entendre qui que ce soit.

D. — Vous aviez bloqué les comptes Aymard et Guébin, pourquoi avez-vous demandé des instructions en ce qui concerne ceux de Dubarry ? On vous a donc empêché de prendre l'initiative de cette opération ?

R. — Du blocage de ce compte et d'autres comptes

D. — Vous aviez un emploi très important et pourtant on vous interdit de procéder à tout interrogatoire ?

R. — Pendant quelques jours on estimait que les témoins devaient être entendus par le juge d'instruction.

LES EXPLICATIONS DE M. FROT

M. Eugène Frot succède au commissaire Peudepiece. Le témoin déclare que la déposition de M. Zimmer a eu pour but de le faire passer pour un homme qui trafiquait de son influence et qui aurait protégé des affairistes louches.

M. Frot expose les faits auxquels M. Zimmer a fait allusion, en mai 1925, il a été saisi par un cabinet de contentieux d'une série d'affaires concernant la banque du Poitou devenue la Banque de Crédit Franco Roumaine, puis la Banque Commerciale de France. En septembre 1928, M. Danowski lui apporta un récipissé de retrait de carte d'identité, il était alors en sursis d'expulsion pour non paiement de bénéfices de guerre.

Le témoin lui donna ce conseil : « Payez et vous resterez en France ». puis il demanda au ministère des finances quels arrangements pouvait prendre M. Danowski. Il n'est pas allé au cabinet du ministre mais s'est seulement adressé aux services compétents.

M. Frot explique ensuite que Danowski paya une somme de 150.000 francs au Trésor, en divers versements, mais que n'ayant pas continuer à se libérer, il fut expulsé.

Dossiers de police

M. Frot s'élève ensuite contre les attaques dont il est l'objet.

« M. Chiappe, a déclaré qu'il faisait la police, non de la police et que les dossiers dont on a parlé n'existaient pas. Ce n'est pas vrai. Il y a des dossiers alimentés par les plus odieux des documents ».

Le témoin l'a appris depuis son départ du ministère; s'il y était resté il n'aurait pas permis que la police française put être déshonorée par des méthodes qui ne relèvent que du mépris public.

M. Frot déclare ensuite n'avoir jamais su que la Banque du Poitou, dont il s'est occupé, fut fondée par l'associé de Stavisky, pas plus qu'il n'a su que ce fut l'animateur du Crédit Franco-Romain.

On en revient à la question des méthodes en usage à la préfecture de police.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous préciser ?

R. — Que la commission demande à la Préfecture de police communication d'un seulement des dossiers à fiches roses. Elle jugera.

UN COMMISSAIRE. — Pour quitter la France, Danowski a dû avoir besoin d'un passeport, qu'il y avait de bonnes raisons de lui refuser. L'avez-vous aidé à obtenir cette pièce ?

R. — D'aucune façon.

M. Mandel interroge ensuite le témoin sur le point de savoir si, étant ministre de l'Intérieur, il a donné des instructions relatives aux affaires Stavisky. M. Frot répond qu'il est resté très peu de temps à l'Intérieur. Toutefois, après un entretien avec le garde des sceaux, il a donné des ordres pour faire activer les recherches sur deux ou trois chèques touchés par des directeurs de journaux.

D. — Qui étaient les bénéficiaires des chèques en question.

R. — Le directeur du « Rempart » et de « Aux Ecoutes », M. Raul Lévy et, je crois le directeur de « La Bonne Guerre. M. Sartory.

DERNIÈRE DÉPOSITION

M. Loublié, brigadier-chef à la police judiciaire dépose ensuite.

Le témoin a connu Stavisky en juin 1932. L'aventurier avait adressé une requête au préfet de police pour demander protection contre des maîtres-chanteurs Le cabinet de M. Chiappe renvoya la demande à la police judiciaire. Selon l'usage, le brigadier se rendit chez le plaignant à qui il conseilla de déposer une plainte au parquet. Par la suite M Loublié eut à s'occuper d'instruire 2 ou 3 plaintes de Stavisky au sujet d'affaires sans grande importance.

Après l'audition de M. Loublié, la commission d'enquête pour les affaires Stavisky s'est ajournée.

LA COMMISSION FAIT D'UTILES OBSERVATIONS

La commission, sans attendre la suite de son enquête, tient dès maintenant à signaler au gouvernement la présence dans trop de conseils d'administrations, d'anciens hauts fonctionnaires civils et militaires qui donnent à des affaires plus ou moins douteuses la couverture de leur personne ou de leurs titres. La commission invite le gouvernement à proposer ou à prendre toutes mesures législatives ou réglementaires et, par exemple, à retirer, le cas échéant, l'honorariat pour faire cesser cette collaboration compromettante à des entreprises qui risquent de mettre en danger l'épargne publique.

La commission exprime son regret que les magistrats chargés de l'instruction n'aient pris encore aucune mesure, pas même interrogatoire, à titre de témoin, en ce qui concerne certaines personnes dont les interventions ont été signalées dans les affaires Stavisky, et notamment MM. Vinson, de Fontenay, Randouin, Berthier, etc.

L'ASSASSINAT DE M. PRINCE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'auto du « roi des nervis » est saisie

Conformément aux instructions du Parquet de Dijon, M. Courchet, juge d'instruction, et M. Cais, chef de la Sûreté, se sont rendus, en sortant de l'appartement de Carbone, dans un garage du boulevard Michelet pour procéder à la mise sous scellés d'une automobile appartenant à Carbone.

Cette voiture est immatriculée sous le numéro 4.252-OA-5. C'est une très belle voiture noire en parfait état. Les scellés ont été apposés sur les portières et les organes essentiels.

Curieuse constatation d'un hôtelier d'Auxerre

Parmi les nombreuses indications reçues au parquet de Dijon, l'une d'elles, reçue récemment, retient tout particulièrement l'attention des enquêteurs. Elle émane d'un hôtelier d'Auxerre qui déclare ce qui suit :

« Au début de l'après-midi du 21 février, deux automobilistes s'arrêtèrent devant chez moi. De la première, une voiture de marque américaine, sont descendus trois individus ; de la seconde, un cabriolet, en descendirent deux autres. Ils déjeunèrent chez moi, réclamèrent tous les journaux et les parcoururent avec avidité. Ils ne semblèrent pas trouver l'information qu'ils cherchaient et emportèrent avec eux tous les journaux qu'ils avaient pu trouver.

» Il est à remarquer qu'à cette heure à aucun journal ne parlait encore de la découverte du corps du conseiller Prince à la Combe-aux-Fées.

» Le témoin a pu fournir le signalement détaillé de ses clients et même le numéro de leurs voitures. S'agirait-il, pour au moins trois d'entre eux, des individus que M. Rabut a pris la responsabilité de faire arrêter à Marseille et à Paris ? Les vérifications actuellement en cours nous l'apprendront sans doute bientôt.

» Cette déposition confirmerait donc l'existence de cinq individus comme agents de l'assassinat de M. Prince ».

Les bijoux de Stavisky

Ils ont été engagés à Londres par la femme du représentant de la maison Sutton, à Paris

Le commissaire Peudepiece et l'expert joaillier sont rentrés à Paris. Mais il ne faut pas croire leur action terminée. Le commissaire et l'expert vont, en effet, poursuivre leurs investigations à Paris, investigations qui aboutiront certainement à des inculpations.

On sait, en effet, maintenant qui engagea les bijoux de Stavisky, à Londres. Ce n'est autre que la femme du représentant à Paris de la firme Sutton. Car, pour engager les bijoux chez Sutton, à Londres, point n'est besoin d'aller en cette ville. On peut les déposer à Paris, entre les mains de certaines personnes, qui se chargent de les transporter à Londres.

Pour les bijoux de Stavisky ce fut la femme du représentant de Sutton à Paris qui se chargea de son transport. Notons qu'elle passa les joyaux clandestinement à la frontière. A Londres, elle engagea les bijoux sous le nom de Mme Romagnino.

M. Peudepiece va donc déterminer quel est le signe de culpabilité du représentant de Sutton et de sa femme.

Vendredi, de bonne heure, Furpert Seror a rendu compte de sa mission à la Sûreté générale. En quittant la rue des Saussales, à 10 heures, M Seror a de nouveau protesté contre certaines indiscrétions de presse qui ont, dit-il, gêné l'enquête.

L'enquête à Genève

Le commissaire de police de Genève a remis à M. Petit, commissaire divisionnaire d'Annemasse, différentes pièces concernant les dernières recherches effectuées à Genève pour retrouver les bijoux de Stavisky.

Me Gaulier est malade

L'administration pénitentiaire vient de décider, sur avis des médecins de la prison de la Santé, de transférer Me Gaulier à l'infirmerie de Fresnes. Me Gaulier souffre de lésions pulmonaires et est atteint d'une forte dépression nerveuse.

L'instruction se poursuit pendant les vacances

Afin qu'il n'y ait aucune interruption dans l'action judiciaire pour les affaires Prince et Stavisky, les juges d'instruction chargés de ces affaires continueront leurs travaux pendant les vacances de Pâques, de même le parquet et les avocats généraux.

Enfin, la Chambre des mises en accusation siégera en permanence pour statuer sur les incidents de procédure ainsi que de droit.

L'ENQUÊTE SUR LES TROUBLES DU 6 FÉVRIER

La commission d'enquête a entendu hier le maréchal des logis-chef Vallade et l'adjudant Gez, de la Garde Républicaine.

Le premier témoin, qui fut placé avec 15 gardes sous les ordres du commissaire Sollier, relate les incidents qui se sont produits rue Royale. Il affirme que ses gardes n'ont pas mis le sabre à la main et qu'ils ont chargé au pas. Il ajoute qu'ils ont reçu de nombreux projectiles lancés par les manifestants.

L'adjudant Gez, sous les ordres du commissaire Rouger avec 25 gardes, se trouvait devant l'Elysée. Le commissaire lui avait dit : « Vous aborderez les manifestants au trot. De façon à leur faire sentir que vous voulez les refouler; vous ne vous servirez de votre sabre qu'à la dernière extrémité ».

L'adjudant a répondu : « Je ne m'en servirai pas ».

Vers 20 h 30, sur un ordre apporté par un agent cycliste, il fit monter ses hommes à cheval et partit au pas vers la rue Royale. Le même agent revint quelques minutes plus tard et cria : « Au trot ! le barrage est rompu ». L'adjudant a obéi. Rue d'Anjou, il se trouva en contact avec les manifestants. Un lieutenant de la Garde Mobile lui donna l'ordre de charger, mais le témoin déclare qu'il continua au petit trot.

A ce moment, il reçut un projectile dans la figure et fut aveuglé par le sang. Les chevaux effrayés prirent le galop et traversèrent la rue Royale. Les cavaliers ne purent les arrêter que de l'autre côté de la rue Saint-Honoré. L'adjudant a alors reformé son peloton et est remonté vers l'Elysée Le commissaire lui donna à nouveau l'ordre de charger, puis il partit lui-même à la tête d'un groupe de garde et quelques minutes après le témoin passait le commandement à un maréchal des logis et allait se faire panser.

L'enquête sur les projectiles

Le président communique ensuite les 19 procès-verbaux d'autopsie qui lui ont été transmis par le ministère de la Justice. Ces procès-verbaux sont très nets. Dans la plupart des cas on a pu saisir la balle meurtrière et il en résulte que toutes les victimes ont été frappées à distance, que toutes les balles, sauf une chemisée de cuivre, de 8 m/m, sont des balles de pistolet automatique réglementaire, du calibre de 7 m/m 65. La balle chemisée de cuivre a tué la femme de chambre de l'Hôtel Crillon. Des renseignements ont été demandés à M Marchand pour savoir si des inspecteurs principaux se trouvaient à proximité de cet hôtel Il ressort que trois inspecteurs principaux, armés du revolver 1892, se trouvaient dans le service d'ordre.

Le directeur de l'identité judiciaire est chargé d'une enquête sur les projectiles mais aucun rapport n'a encore été communiqué de ce côté. Il est à noter également que plusieurs victimes ont été atteintes par derrière.

Après d'autres communications du président, la séance est levée.

LE TERRIBLE ACCIDENT DU CIRQUE D'HIVER A FOURMIES

L'état de la blessée s'améliore celui de son mari reste grave

Nous avons relaté hier, le terrible accident survenu mercredi soir au cours de la représentation du Cirque d'Hiver, sur la place Verte, à Fourmies, au couple de trapézistes « Les Rios », autrement dit les époux Pierre Suchot, de Paris, âgés respectivement de 31 et 23 ans et qui avaient dû être transportés à l'Hôpital des Brûlés.

Hier vendredi, l'état de la femme continuait à s'améliorer et pour elle on pense que la guérison complète n'est plus qu'une question de quelques jours. Mais l'état du mari reste grave. L'examen radiographique a décelé plusieurs fractures du bassin et l'on prévoit que l'intervention du docteur Vanverts, le chirurgien de Lille, devra être demandée.

Cependant, le malheureux artiste reste confiant dans une guérison rapide et complète, que nous lui souhaitons bien sincèrement.

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE DANS LES MINES

Une délégation ouvrière reçue par le ministre des Travaux Publics

Le Ministre des Travaux publics a reçu vendredi matin, une délégation de la Fédération des Travailleurs du Sous-Sol, qui avaient été reçus, la veille au Ministère du Travail. Les délégués de la Fédération ont entretenu le Ministre du chômage dans les mines et des questions posées par le refoulement de la main-d'œuvre étrangère. Le Ministre et les délégués ont été d'accord pour reconnaître que les mesures à prendre en faveur de la main-d'œuvre nationale devaient être conciliées avec le respect des conventions et des aménagements qui, dans toute la mesure possible, accorderaient les intérêts équitables des ouvriers mineurs étrangers avec la compression nécesaire, mais limitée, des effectifs des ouvriers mineurs.

UN POLONAIS EXPULSÉ, VIVAIT DANS UN BOIS A DIVION

Les gendarmes de la brigade de *Bruay-en-Artois*, en effectuant leur tournée hier matin, remarquèrent en passant à *Divion* que de la fumée s'échappait du bois dit du « Vieux-Fort ».

Intrigués, les représentants de l'ordre firent une ronde dans le bois et bientôt ils découvrirent un homme qui se chauffait à un peu de bois, tout en mangeant des sardines.

Invité à déclarer son identité, l'homme déclara se nommer Casimir Kwasny, âgé de 48 ans, sans domicile fixe.

Kwasny qui ne travaille pas, vit de rapines et de mendicité et s'était aménagé un refuge dans le bois et s'accommodait bien de cette situation Ne sortant que la nuit, il n'était pas en peine à assurer son existence en visitant clapiers et poulaillers et, de temps en temps à commettre un cambriolage.

À LA MANIÈRE DE « ROBINSON CRUSOE »

Kwasny n'est pas un inconnu des juges de Béthune puisqu'il a déjà plusieurs fois été condamné pour vol. Dernièrement, il purgea quatre mois pour infraction à un arrêté d'expulsion et vol.

A sa sortie de prison, au lieu de regagner son pays, il réintégra son refuge dans le bois de Divion où les gendarmes l'ont arrêté.

Kwasny a, une fois de plus, repris son ancienne cellule à la Maison d'arrêt de Béthune.

DANS LA SURETÉ GÉNÉRALE

M. Pauchet, commissaire spécial de police hors-classe 2e échelon, sous-chef de service sur les chemins de fer du Nord à la résidence de Boulogne-sur-Mer est nommé commissaire spécial de police hors-classe 1er échelon sur les chemins de fer du Midi et P.O. à la résidence d'Agen (Lot-et-Garonne) en remplacement de M. Despagne.

M. Drotton, commissaire de police mobile hors-classe 2e échelon, sous-chef de service à la 2e Brigade Régionale à Lille, est nommé commissaire spécial de police hors-classe 1er échelon sur les chemins de fer de P.L.M. à la résidence de Morteau (Doubs) en remplacement de M. Le Roux.

M. Lacquement, commissaire le police de 1re classe à Barlin (Pas-de-Calais) est nommé commissaire de police de classe exceptionnelle à Hénin-Liétard, en remplacement de M. Dupont qui a reçu une autre destination.

M. Vaccaro, commissaire de police de classe exceptionnelle à Lomme (Nord) est promu sur place à la hors-classe 3e échelon.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 31 mars 1934. — Soleil : lever 5 h. 34 ; coucher 18 h. 17. — Lune : lever 5 h. 34 ; coucher 18 h. 17. Lune : lever 19 h. 30 ; coucher 5 h. 15 Aujourd'hui : Saint Léon. — Demain : Pâques

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 mars à 18 h : Baromètre : fronde 6,3 ; minima 0,6 ; maxima 9,4.

Etat hygrométrique : 67. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant.

Direction du vent : Est, force faible.

Direction des nuages : Nord-Est. — Etat du ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour samedi : frais, brumeux, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Beau temps ; Ciel légèrement brumeux, demi ou trois quarts couvert, avec éclaircies. — Vent du secteur Sud-Est, faible ou modéré. — Minimum de température en faible hausse sur la veille.

MARIAGE. — On annonce le mariage de Mlle Jacqueline Laforest, fille de M. Jean Laforest, inspecteur adjoint à l'inspecteur d'Académie, et de Mme Jean Laforest, avec M. Maurice Chapoutot, docteur en droit, inspecteur de la Société Générale.

NOMINATION. — Par décret paru hier au « Journal Officiel », M. Henri Chéberry, est nommé Préfet du Jura et appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions. M. Langeron, Préfet de Police, a désigné M. Chéberry en qualité de Directeur adjoint de son Cabinet et M. Jacques Simon, chef de son Cabinet, chargé notamment du Secrétariat particulier.

LA Xe FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Journée des Maires du Nord et du Pas-de-Calais

A l'occasion de l'inauguration de la Xe Foire Commerciale, le maire de Lille et le Conseil municipal recevront, Grand Hall de l'Hôtel de Ville, les maires du Nord et du Pas-de-Calais.

La réception se déroulera à l'issue du cortège qui, sous la conduite des sociétés municipales, quittera la place de la Gare, à 11 heures 15

Ci-contre le programme de la cérémonie : 1. Musique municipale : Le P'tit Quinquin; 2 Clique Municipale Scolaire: Les Petits Lillois; 3. Discours de M. Roger Salengro, maire de Lille; 4. Chorale municipale : Vivat flamand; 5. Discours de M. Daniel-Vincent, président du Conseil Général du Nord ; 6. Chorale municipale et Musique municipale : Choral des Flandres.

Mercredi, Journée solennelle en l'honneur du Parlement belge

Une visite de M. Vancauwelaert ministre de l'Industrie de Belgique

Ainsi que nous l'avons annoncé, les sénateurs et députés belges seront, le mercredi 4 avril, les hôtes de la Foire internationale de Lille.

Pour marquer plus encore la cordialité des relations entre nos deux pays, le ministre de l'Industrie de Belgique, M VANCAUWELAERT, visitera à son tour la Foire le dimanche 8, à l'occasion de la grande journée franco-belge.

Les membres du Parlement de Belgique seront reçus mercredi, place de la Gare, par le Conseil municipal et le comité de la Foire Commerciale, en présence des sénateurs et députés du Nord.

Seront présents à la cérémonie : 1. La Clique municipale Scolaire; 2. La Société municipale de gymnastique; 3. La Musique municipale; 4. Les drapeaux de la Ville; 5 Les quatre mille enfants des Camps de vacances.

Une cérémonie au Monument aux Morts

Sous la conduite des sociétés municipales, les membres du Parlement se rendront en cortège funèbre au monument aux morts par la rue Faidherbe, la rue des Manneliers, la Grand Place, la rue du Palais Rihour.

Place Rihour, face au monument aux morts, se déroulera une cérémonie funèbre.

Se feront entendre : 1. La Clique municipale scolaire ; 2. La Musique municipale.

Les lampes électriques et les lanternes à gaz seront allumées et cravatées de crêpe.

Le service d'honneur sera assuré par les forces ci-contre en grande tenue : 1 Police municipale; 2. Gendarmerie départementale à cheval et à pied.

Réception solennelle à l'Hôtel de Ville

Les membres du Parlement prendront place en autobus rue du Palais-Rihour, et seront conduits à l'Hôtel de Ville par la rue de l'Hôpital-Militaire, la rue Nationale, le boulevard de la Liberté, le boulevard des Ecoles, le boulevard Denis-Papin, la place Simon-Volant, la rue des Sahuteaux

Dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville aura lieu une réception solennelle où se feront entendre l'orchestre du Grand Théâtre et la Chorale municipale.

Déjeuner officiel

Le départ en autobus pour la Foire Commerciale s'opérera par la rue Frédéric-Mottez, le boulevard XIV, l'avenue Eugène Varlin.

Un déjeuner officiel sera offert salle des fêtes.

A l'issue du déjeuner la visite est prévue ad libitum : 1. Des halls et palais de la foire : 2. Des musées du Palais des Beaux-Arts; 3 Du Centre de la Ville jusqu'à la Grand Place ou la Gare.

Pavoisement public

Par décision de M Roger Salengro, député-maire, sont pavoisés aux couleurs françaises et belges les voies ci-contre: 1. Rue de Tournai et nouvelle voie lui faisant suite ; 2. Rues du Molinel, des Augustins, Saint-Sauveur, Frédéric-Mottez; 3. rue de Paris, place Simon-Vollant, boulevards Papin et Louis XIV, nouvelle voie lui faisant suite; 4. Avenue Eugène Varlin; 5. Place de la Gare, rues Faidherbe et des Manneliers, Grand Place.

Seront pareillement pavoisés, le long des dites voies, les édifices publics.

MESURES DE POLICE EN VUE DE LA CIRCULATION PUBLIQUE

Le Maire de Lille se fait un devoir de porter à la connaissance de tous les mesures de police prises en vue de la circulation publique.

CIRCULATION DE TOUS VÉHICULES

La circulation de tous véhicules, à l'exclusion des autocars, se fera à sens unique dans les voies doubles.

Les véhicules venant du Centre par le boulevard Louis XIV et se dirigeant vers la Foire emprunteront l'avenue Eugène Varlin, la rue Georges Lefèvre jusqu'au rond-point du boulevard de ceinture, le boulevard de ceinture côté droit jusqu'à l'entrée de la Foire Commerciale.

Pour le retour, ils emprunteront les voies suivantes :

I. Direction de Fives : contre-allée droite du boulevard de ceinture en direction de la Gare, puis l'ancienne avenue Julien Destrée.

II. Centre de la Ville : la même contre-allée ; puis, soit la rue Gustave Delory, la rue Georges Lefèvre ou la chaussée droite de l'avenue Eugène Varlin ; soit l'allée centrale de la Foire Commerciale en direction du boulevard Louis XIV.

LIEUX DE STATIONNEMENT

En principe, le stationnement de tous véhicules, à l'exclusion des autocars, sera autorisé, dans le sens de la circulation, dans toutes les voies conduisant à la Foire.

Toutefois, le stationnement sera interdit avenue Eugène Varlin et boulevard de ceinture, partie comprise entre le carrefour de la rue Georges Lefèvre et l'entrée de la Foire.

Le stationnement sera également interdit allée principale de la Foire Commerciale et boulevard du Maréchal Vaillant, partie comprise entre le boulevard Louis XIV et la rue Boitelle, afin de permettre le dégagement des voitures parquées dans le terrain entre la Maison des Etudiantes, la Foire Commerciale et le Central Téléphonique.

Le stationnement sera autorisé :

1° boulevard Louis XIV, sur une rangée de chaque côté, les véhicules étant placés dans le sens de la circulation ;

2° rue Boitelle, sur une rangée de chaque côté, les véhicules étant placés dans le dit sens ;

3° rue Frédéric Mottez, côté numéros pairs, sur une seule rangée ;

4° rue Kléber, côté opposé à l'école des Arts et Métiers, sur une seule rangée ;

5° terrain nivelé entre la Maison des Etudiantes, la Foire Commerciale et le Central Téléphonique ; terrain nivelé où l'on accédera, soit par le boulevard du Maréchal Vaillant, soit par la rue Boitelle, soit par le chemin prolongeant le boulevard de ceinture à partir de l'entrée de la Foire Commerciale ;

6° terrain nivelé, en bordure du boulevard circulaire et de l'ancienne Route de Tournai.

TAXIS ET AUTOBUS

Les taxis stationneront boulevard de ceinture, côté droit, la tête à hauteur de l'allée centrale de la Foire Commerciale.

Par dérogation à l'arrêté en date du 4 juin 1932 et pendant la durée de la Foire Commerciale, les autobus faisant le transport de personnes à destination de la dite Foire se conformeront aux prescriptions ci-après :

I. Les véhicules venant du boulevard Louis XIV décharger ont leurs voyageurs avenue Eugène Varlin, côté du Groupe Gustave Delory, et pourront stationner 1° rue Georges Lefèvre, partie comprise entre la rue Enrico Ferri prolongée et le boulevard du Maréchal Vaillant ; 2° rue Boilly, côté Hôpital Saint-Sauveur ; 3° rue Frédéric Mottez, côté Ecoles, la tête de ligne se trouvant vers le boulevard Louis XIV.

II. Ceux venant de la Gare, par la rue de Tournai décharger ont leurs voyageurs en bordure du terre-plein triangulaire prolongeant l'avenue Eugène Varlin et iront stationner aux emplacements indiqués ci-dessus.

III. Ceux venant de Fives décharger ont leurs voyageurs entre le boulevard de ceinture et l'avenue Julien Destrée et iront stationner rues Georges Lefèvre, Boilly, Frédéric Mottez dans les conditions ci-dessus reprises.

MM. G. VAN DEN BUSSCHE et Cie à LILLE informent leurs clients qu'ils se tiendront à leur disposition pendant la durée de la Foire Commerciale au Stand LICORNE.

GROUPEZ-VOUS !
AUTOMOBILISTES
sous le fanion de
L'AUTOMOBILE-CLUB DU NORD DE LA FRANCE
MOTOCYCLISTES
sous celui du
Moto-Club du Nord de la France
CYCLISTES
affiliez-vous au NORD-TOURISTE
Aide et Protection vous seront assurées dans toutes les circonstances, par ces 3 clubs officiels, pour une cotisation raisonnable. — Renseignements à leur stand, Hall de l'Automobile.

EXPOSANTS :
NOTRE JOURNAL
vous invite à vous adresser à ses Stands particuliers Hall B — Stands 466-468 où vous seront donnés tous renseignements utiles pour votre publicité dans les GRANDS RÉGIONAUX D'INFORMATIONS
LE RÉVEIL DU NORD
L'Egalité de Roubaix-Tourcoing
LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
LES SPORTS DU NORD
L'Action du Cambrésis

MORT DU BRIGADIER DE POLICE DE LOMME, VICTIME DE L'ACCIDENT DE THÉLUS

Victime dans la journée de jeudi dernier d'un grave accident d'auto survenu à Thélus, près d'Arras, dont nous avons hier relaté les circonstances, le brigadier de police Emile Bérulier est décédé chez lui, 94, rue A.-France, au Marais de Lomme, hier vendredi, vers 17 h. 30

M. Emile Bérulier, qui est âgé de 45 ans, était né le 11 juin 1889 à Hallencourt (Somme). Ancien combattant de la guerre 1914-1918 il fut mobilisé le 3 août 1914 au 272e R. I. à Amiens ; caporal puis sergent-infirmier, il fut à plusieurs reprises l'objet de citations élogieuses pour s'être porté sous de violents bombardements au secours de grands blessés (témoin, M. Neuvéglise, amputé de la jambe gauche, actuellement percepteur à Haubourdin).

Après la guerre, M. le brigadier Bérulier fut pendant plusieurs années infirmier au chemin de fer du Nord, dans la cité de Lille-Délivrance. Le 1er mars 1927 il entra dans la police de Lomme. Vite remarqué pour ses aptitudes par ses chefs, M. Emile Bérulier était nommé sous-brigadier le 1er septembre 1928, brigadier de police le 1er janvier 1934.

Les nombreux amis qu'il comptait à Lomme apprendront avec une douloureuse surprise cette mort prématurée.

Rappelons que le brigadier défunt avait, mardi dernier, assisté au mariage de sa fille Marthe avec M. Wullepit, charcutier rue St-André à Lille, et que c'est en reconduisant dans sa voiture pour Hallencourt, ses frères, sœurs et nièces venus au mariage, qu'il trouva une mort aussi tragique.

UNE DÉSÉQUILIBRÉE INCENDIA LA FERME PATERNELLE PRÈS DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

M. Godel, cultivateur, possède une petite ferme qu'il occupe rue du Curé, à Beaufort-Blavincourt, près de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Hier, vendredi, à 14 heures, un incendie s'est déclaré dans cette ferme. Malgré les secours organisés tout de suite et la rapide arrivée des sapeurs-pompiers d'Avesnes-le-Comte, les bâtiments furent la proie des flammes.

Les meubles ont pu être sauvés, m